

Territoires

Ruanda - Urundi

RUANDA - URUNDI
GEWESTEN

N°

Rappeler dans la réponse la date et le numéro
In het antwoord vermelden : nummer en
dagtekening.

Réponse au n°

Antwoord op n°

du 19
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET:

Voorwerp

CENTRE DE NEGOCIE EN A ZAZA.-

Parcelle n° ~~77~~

Contrat de location en date du 7.8.48...

L'Administration du Territoire de Kibungu, représentée par
l'Administrateur de Territoire, donne en location pour un
terme de un an
à RUTSINSA
qui accepte aux conditions mentionnées ci-dessous une par-
celle de terres situées à Zaza destiné à un usage commercial

Conditions

1/ Le loyer annuel du terrain est fixé à la somme de MILLE
FRANCS pour les non-indigènes et à ~~Deux~~ CENTS FRANCS pour
les indigènes.

2/ La location prend cours le 1er juillet 1949.

3/ La mise en valeur de la parcelle sera commencée dans les
six mois de l'occupation.
Elle doit être terminée un an au plus tard après la date à
laquelle l'occupation provisoire est accordée. Faute de ce
faire, la parcelle devra être évacuée et remise en état
locatif.

Les constructions peuvent être faites au choix soit en
matériaux durables (briques cuites ou pierres) soit en
matériaux provisoires (pisé ou briques sèches).
Toute toiture en matériaux combustibles (paille papyrus ou
autre) est interdite; obligatoirement seront utilisées des
tôles ou des tuiles.
Les batisses seront conformes aux prescriptions de l'hygi-
ène.

Un plan des batisses à ériger sera remis à l'Administra-
teur Territorial de Kibungu et devra être approuvé par
lui avant le commencement des travaux.

Le locataire

[Signature]
7

Fait à Kibungu, le 18.8.48.
L'Administrateur de Territoire
PETIT J.,

[Signature]

2.8 (c.40)
aut 17/47

